



TES F : Assurer la protection des circulations ferroviaires vis-à-vis des circulations routières et réciproquement aux passages à niveau



Arrêté du 7 mai 2015 relatif aux tâches essentielles pour la sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains pris en application des articles 6 et 26 du décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 modifié relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire.

Salariés

Après cette formation, vous avez la capacité de prendre la responsabilité d'un passage à niveau en autonomie.

Employeurs

Votre salarié maîtrise l'ensemble des modules « TES F » : Garde de PN gardé ; Agent franchissement Mobiles Travaux ; Garde de PN A SAL en dérangement ; Agent PN en travaux

À l'issue de la formation, le participant connaîtra la manœuvre des installations de PN, saura reconnaître les dispositifs restreignant ou interdisant la manœuvre des PN et ne pas manœuvrer ces installations, identifier un dérangement, prendre les mesures de sécurité et appliquer les procédures, appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident, ou de situation présentant un risque grave ou imminent, appliquer les mesures de de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale.

Contenus de formation

- Module 1 : TES F Garde de PN gardé.
- Module 2 : TES F Agent franchissement Mobiles Travaux
- Module 3 : TES F Garde de PN A SAL en dérangement.
- Module 4 : TES F Agent PN en travaux

Objectifs de formation

- CS 1 : Décrire les différents types de PN et les documents (Livret de service, carnets...) ; énoncer les agrès obligatoires ; expliquer le fonctionnement ; décrire les procédures.
- CS 2 : Expliquer les différents dispositifs / agrès PN à SAL- Boîtiers commutateurs-Usage des dispositifs de remplacement de barrières ; décrire les différents dispositifs d'immobilisation (barrières, portillons, usage des dispositifs de remplacement).
- CS 3 : Identifier les types de dérangement de PN (Raté d'ouverture ou de fermeture-Bris de barrière), prendre les mesures de sécurité et mettre en œuvre les procédures.
- CS 4 : Prendre les mesures pour interdire la circulation des trains (S2B - Application du livret de service...), gérer la situation à risques ou incident ou accident (alerter ; faire intervenir des pompiers ; établir un constat de matérialité des faits...).
- CS 5 : Rétablir la situation normale.

Public

Personnes répondant aux critères d'aptitude psychologique et physique (exigences médicales et psychologiques définies par l'entreprise ferroviaire conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 juillet 2017 et du décret n° 2017-527 du 12 avril 2017.

Prérequis

TES M – Annonceur/Sentinelle » et « TES M – ASP/Annonceur »
ou être habilité TES M sur le périmètre « ASP/Annonceur ».

Durée

4 jours (28 heures)

Méthodologie / Format

Formation théorique et pratique sur site .

Localisation

INTRA (au sein de votre entreprise)
INTER (sessions sur ferrocampus.fr)

Évaluation / Certification

Test en fin de session
Attestation de formation

Personnes en situation de handicap

Étude systématique des possibilités d'accès pour les personnes en situation de handicap.

Tarifs HT

Nous consulter

* Effectif min : 7 / ** Effectif max : 10

Contact : **Valérie CASTELLANI**

 06 25 33 84 31

 valerie.castellani@ferrocampus.fr

FERROCAMPUS
NOUVELLE-AQUITAINE

 18 bd Guillet Maillet Bât. Charente 17100 SAINTES

 ferrocampus.fr